

Département
du Nord

C.C.A.S DE CYSOING

Arrondissement
de LILLE

Projet de délibération du Conseil d'Administration du 21 mai 2026

CCAS de
CYSOING



Nomenclature : 5.3
2026/13

Le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale, régulièrement convoqué le 7 mai 2026, s'est réuni en séance ordinaire le 21 mai 2026 à 18 heures, sous la présidence de Monsieur Benjamin DUMORTIER, Maire de Cysoing, Président de droit du CCAS.

Étaient présents : Benjamin DUMORTIER, Marion DUBOIS, Laurent POUIL-LART, Martine HEURTEAUX, Frédéric MINET, Patrick COLIN, Catherine LUCHIER, Guy QUENET, Alain CHANU, Marie-Andrée DEVYLDERE, Bernadette COLLART, Martine HERBAUX, Elisabeth DUFOUR, Elisabeth DHERVILLE, Thérèse CAFFART.

Était absente excusée représentée : Isabelle LEPERS (procuration Marion DUBOIS).

Était absent excusé : Pascal BOILEAU.

Nombre d'Administrateurs en exercice : 17

Nombre d'Administrateurs présents : 15

Nombre d'Administrateur absent représenté : 1

Nombre d'Administrateur absent excusé : 1

POINT 5) DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS À L'UDCCAS 59

Le Conseil d'Administration du CCAS de CYSOING

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts de l'Union Départementale des Centres Communaux d'Action Sociale du Nord (UDCCAS 59) ;

Considérant que le Centre Communal d'Action Sociale de Cysoing est adhérent à l'Union Nationale des CCAS (UNCCAS) et, à ce titre, à l'Union Départementale des CCAS et CIAS du Nord (UDCCAS 59) ;

Considérant que l'UDCCAS a pour mission de regrouper, représenter et soutenir les CCAS et CIAS du département et que chaque établissement adhérent doit être représenté à son assemblée générale par un membre de son conseil d'administration, pouvant se faire suppléer en cas d'empêchement ;

Considérant qu'il convient, dans ce cadre, de procéder à la désignation d'un représentant titulaire et d'un suppléant pour le CCAS de Cysoing afin d'y exercer le droit de vote ;

Considérant la proposition formulée par Monsieur le Président du CCAS visant à désigner Madame Marie-Andrée DEVYLDERE en qualité de représentante titulaire et Monsieur Patrick COLIN en qualité de représentant suppléant ;

DÉCIDE

Article 1 : De désigner, pour représenter le CCAS de Cysoing à l'Assemblée générale de l'Union Départementale des CCAS et CIAS du Nord (UDCCAS 59) :

- Représentante titulaire : Madame Marie-Andrée DEVYLDERE
- Représentant suppléant : Monsieur Patrick COLIN

Article 2 : Dit que les représentants ainsi désignés exerceront pleinement le droit de vote attaché à la représentation du CCAS de Cysoing au sein des instances de l'UDCCAS 59.

Article 3 : Dit que la présente délibération sera transmise au représentant de l'État pour le contrôle de légalité et inscrite au registre officiel des délibérations du CCAS.

La présente délibération a été adoptée à l'unanimité par les membres du Conseil d'Administration.

Vote :

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 0

Le Président
Benjamin DUMORTIER



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans les 2 mois qui suivent sa publication et sa transmission au représentant de l'État